

Nos réf. :CRAT/12/AV.276 PG/IH

Le 28 juin 2012

Considérations de la CRAT concernant les enjeux prioritaires du SDER

1. METHODOLOGIE

Etant donné le caractère transversal du SDER et sa globalité, la Bureau de la CRAT a décidé de mettre en place un groupe de travail général, impliquant ses trois sections, sur base d'un appel à candidature.

Deux séances de travail ont eu lieu, dont l'une en présence d'un membre du Cabinet du Ministre de l'Aménagement du Territoire avec lequel les membres présents ont pu dialoguer.

Complémentairement à ce groupe de travail, la section Aménagement normatif a consacré l'une de ses séances à l'examen de la note. La synthèse de cette réflexion a été portée à la connaissance du Bureau et intégrée dans la synthèse générale.

Le Bureau a rédigé l'avis de la CRAT sur base de cette synthèse.

2. PREAMBULE

La CRAT propose comme assise à sa réflexion, une vision et une définition de l'aménagement du territoire telles que définies par les Agences françaises de Développement et d'Aménagement du territoire :

Le territoire concerné n'est plus simplement un espace à administrer et à aménager, il devient principalement un réseau d'initiatives à mobiliser, un système d'intérêts à gérer.

Son développement passe aujourd'hui par la densité et la qualité du maillage entre les acteurs. Il dépend plus de la pertinence des cadres collectifs d'action, de la vigueur des projets et des anticipations du futur que des infrastructures et des équipements.

Les meilleurs atouts d'un territoire sont moins ses atouts géo-économiques que la capacité des acteurs locaux à s'organiser, à fédérer les énergies, à créer des interdépendances, non seulement entre les villes, mais entre celles-ci et le territoire rural qui les entoure.



Cette ouverture de l'aménagement du territoire au développement territorial qui est l'essence du SDER, nous a permis de définir les fils conducteurs de notre réflexion :

- L'aspect global et donc transversal de l'aménagement du territoire ;
- L'importance de la mobilisation et de la mise en réseau des énergies tant publiques que privées liées au territoire concerné ;
- La nécessité d'une vision stratégique transcendant les limites administratives et le tempo des mandatures politiques ;
- L'émergence d'une échelle territoriale supracommunale susceptible de générer un projet de développement territorial, suffisamment fort, économiquement viable, ouvert sur l'extérieur ;
- L'interdépendance et la complémentarité entre les villes et le territoire rural ;
- Susciter une démarche, enthousiasmante, permettant la « mise en mouvement » du territoire concerné et l'appropriation de son destin par les acteurs de terrain.

3. REMARQUES GENERALES SUR LE DIAGNOSTIC

La CRAT insiste tout d'abord sur l'importance du diagnostic ; les enjeux prioritaires sont censés s'appuyer sur son contenu.

Pour une meilleure compréhension par tout un chacun, de la relation entre le constat et les propositions d'enjeux, d'options et d'objectifs qui en découlent, la CRAT considère qu'une synthèse du diagnostic compréhensible par tous devrait figurer dans le SDER.

Toujours au sujet du diagnostic, la CRAT considère que son contenu, bien que copieux, contient des lacunes qu'il serait utile de combler ou des données dépassées qu'il faudrait réactualiser. Par exemple :

- certaines thématiques (secteur non marchand) ne sont pas abordées; des données sont dépassées ou approximatives (notamment en termes d'agriculture et de sylviculture);
- La vision présentée n'est pas assez prospective (technologies, réindustrialisations, organisations du travail...); elle se contente de viser la poursuite des dynamiques actuelles. Or, le futur ne sera pas uniquement la poursuite du présent.

4. SUR LA PRESENTATION DE LA NOTE EXAMINEE PAR LA CRAT

La CRAT a éprouvé quelques difficultés à travailler sur le document de cinq pages qui lui a été transmis.

CRAT/12/AV 276 2/7



Elle a regretté plus particulièrement :

- Le choix du questionnement, lequel distille un doute quant à la possibilité de trouver une réponse adéquate à la question posée. Pour la CRAT, les enjeux devraient être des choix assumés ;
- Le contenu lapidaire de chaque question ; une introduction et mise en perspective de chacune d'elle, un cadrage et une articulation avec le diagnostic auraient assuré une meilleure compréhension ;
- La trop grande segmentation des seize enjeux qui paraissent relever d'un inventaire ; écueil qui aurait pu être évité par un lien, un « chapeau », une ligne de cohérence qui les auraient reliés.

Toutefois, le débat qui a pu s'instaurer entre la CRAT et le représentant du Ministre lors d'une séance de travail, a pu pallier, en partie, cette difficulté.

5. SUR LA FORMULATION DES ENJEUX

La formulation des enjeux est d'autant plus primordiale qu'elle se présente sous une forme succincte.

Aussi la CRAT propose-t-elle de reformuler plusieurs d'entre eux, sur la base de quatre intentions dont la prise en compte devrait permettre une meilleure compréhension du contenu et de la portée des enjeux concernés :

- Concernant tous les enjeux, la CRAT propose que la forme du questionnement soit remplacée par une assertion;
- En règle générale, les enjeux devraient se présenter dans une formulation positive et dynamique, visant, notamment la mise en évidence d'une démarche de valorisation;
- Intégrer pour les enjeux concernés, la dimension territoriale et structurante, fondement de l'aménagement du territoire et qui n'est pas suffisamment mise en évidence ;
- Mieux articuler certains enjeux avec les propositions du Gouvernement wallon.

Propositions de reformulation

Niveau 1

La valorisation des ressources est préférée à la préservation.

Enjeux identifiés par le GW	Propositions de rédaction des enjeux par la CRAT
Comment un développement territorial équilibré et solidaire peut-il répondre aux besoins de la population et du système productif, aux besoins en mobilité, aux défis de compétitivité et de cohésion sociale, tout en préservant les ressources naturelles, en améliorant le cadre de vie des habitants et en valorisant le patrimoine naturel et bâti?	répondre aux besoins de la population et du système productif, aux besoins en mobilité, aux défis de compétitivité et de cohésion sociale, tout en valorisant les ressources

Réf.: CRAT/12/AV.276



Niveau 2

La notion de projet de développement territorial, plus explicite, est préférée à celle imprécise de projet de territoire (I).

La valorisation plus dynamique, se substitue à préservation (IV).

1	Comment répondre et anticiper les besoins de la population dans un projet de territoire équilibré et solidaire?	I	Anticiper et accompagner les besoins de la population dans un projet de développement territorial équilibré et solidaire
II	Comment répondre et anticiper les besoins du système productif et augmenter l'emploi ?	II	Anticiper et accompagner les besoins du système productif et augmenter l'emploi
III	Comment répondre et anticiper les besoins en mobilité ?	III	Anticiper et accompagner les besoins en mobilité
IV	Comment préserver les ressources naturelles, améliorer le cadre de vie des habitants et valoriser le patrimoine naturel et bâti ?	IV	Valoriser les ressources et le patrimoine naturels et bâti ; améliorer le cadre de vie

Niveau 3.I

Idem que pour le niveau 2 avec en sus une formulation plus complète et plus convaincante du frein à l'étalement urbain (1.3) ainsi qu'une justification à la localisation des services (1.4).

I	Comment répondre et anticiper les besoins de la population dans un projet de territoire équilibré et solidaire ?	I	Anticiper et accompagner les besoins de la population dans un projet de développement territorial équilibré et solidaire
I.1	Comment organiser le territoire pour répondre aux besoins en logements ?	I.1	Organiser le territoire pour répondre aux besoins en logements et assurer leur répartition adéquate sur le plan spatial
1.2	Comment réduire les inégalités entre les territoires et renforcer la cohésion sociale ?	I.2	Valoriser la diversité territoriale et accroitre la cohésion sociale
I.3	Comment freiner l'étalement de l'urbanisation tout en assurant un équilibre ville-campagne ?	I.3	Maîtriser l'étalement de l'urbanisation en renforçant la structure des villes et respectant la spécificité du cadre de vie rural
I.4	Comment localiser les services, les équipements collectifs et les commerces ?	I.4	Localiser les services, les équipements collectifs et les commerces pour répondre aux attentes des habitants dans un souci d'équité territoriale

Réf. : CRAT/12/AV.276



Niveau 3.II

Il est proposé de réorganiser la formulation des enjeux par rapport aux propositions II 1-2-3-4 du Gouvernement wallon.

II	Comment répondre et anticiper les besoins du système productif et augmenter l'emploi ?	II	Anticiper et accompagner les besoins du système productif et augmenter l'emploi
II.1	Comment renforcer l'attractivité de la Wallonie et l'organiser par rapport aux métropoles extérieures ?	II.1	Assurer un cadre favorable aux activités économiques, tant en milieu urbain qu'en milieu rural (proposition II.4 du GW)
II.2	Comment organiser un développement économique équilibré sur l'ensemble du territoire ?	II.2	Renforcer l'attractivité et la compétitivité de la Wallonie ; l'organiser et la structurer par rapport aux régions et territoires voisins et aux métropoles (proposition II.1 du GW)
II.3	Comment développer l'économie de la connaissance et le secteur tertiaire ?	II.3	Assurer un développement économique équilibré sur l'ensemble du territoire en tenant compte des potentialités locales et en confortant le rôle moteur des villes (proposition II.2 du GW)
II.4	Comment créer un environnement favorable aux activités économiques ?	II.4	Développer les secteurs productifs ainsi que les secteurs tertiaires marchands et non marchands; miser sur la formation et l'innovation et favoriser l'économie de la connaissance (proposition II.3 du GW)

Niveau 3.III

A ce niveau également, la valorisation est ajoutée à la protection.

Le positionnement géographique de la Wallonie est mis en évidence. L'organisation du système de transport trouve sa justification, ce qui la crédibilise. La valorisation des points d'appui (pour une meilleure structuration du territoire) est ajoutée.

III	Comment répondre et anticiper les besoins en mobilité ?	III	Anticiper et accompagner les besoins en mobilité
III.1	Comment inscrire la Wallonie dans les réseaux de transports européens ?	III.1	Inscrire la Wallonie dans les réseaux de transports européens en valorisant son positionnement géographique
III.2	Comment structurer le territoire pour organiser les réseaux de transports des personnes ?	III.2	Concevoir et organiser le système de transport de personnes afin de soutenir et valoriser le développement territorial
III.3	Comment structurer le territoire pour organiser les réseaux de transports de marchandises ?	III.3	Optimaliser le système de transport de marchandises pour soutenir le développement économigue
III.4	Comment coordonner la localisation des activités et valoriser les territoires situés aux abords des nœuds de communication ?	III.4	Valoriser les nœuds de communication et les points d'appui en localisant au mieux certaines fonctions et activités

Réf.: CRAT/12/AV.276 5/7



Niveau 3.IV

L'action de valoriser est également ajoutée à ce niveau pour donner aux enjeux une lecture positive et dynamique : préserver, qui est une attitude passive, ne suffit pas.

IV	Comment préserver les ressources naturelles, améliorer le cadre de vie des habitants et valoriser le patrimoine naturel et bâti	IV	Valoriser les ressources naturelles et le patrimoine naturel et bâti ; améliorer le cadre de vie
IV.1	Comment structurer le territoire pour assurer la transition énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre ?	IV.1	Répondre aux défis énergétiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre
IV.2	Comment limiter les pressions sur les ressources naturelles et concilier les différentes fonctions des espaces non urbanisés ?	IV.2	Protéger et valoriser les ressources naturelles et les paysages, de même que les espaces non urbanisés
IV.3	Comment protéger le réseau écologique et valoriser la biodiversité ?	IV.3	Protéger et améliorer la biodiversité et développer les réseaux écologiques
IV.4	Comment améliorer le cadre de vie des habitants et valoriser le patrimoine bâti et paysager ?	IV.4	Améliorer le cadre de vie, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les espaces dégradés

6. REMARQUES GENERALE SUR LE CONTENU DU SDER AU TRAVERS DE SES ENJEUX

Le SDER « nouveau » doit pallier les déficits du SDER actuel et prendre en compte les évolutions qui ont vu le jour au cours de cette décennie.

Sans viser à l'exhaustivité et sans prétendre se substituer aux travaux de réactualisation du SDER qui sont en cours, la CRAT souhaite mettre en évidence dès à présent, plusieurs problématiques qui lui semblent particulièrement prégnantes :

- La nécessité de mettre en place une échelle de développement territorial supracommunale, afin notamment de permettre une percolation sur le terrain des objectifs et des préconisations du SDER;
- Générer une « dynamique de territoire » à l'échelle supracommunale, pour qu'elle puisse aboutir à la définition d'un Projet de développement territorial global et cohérent ;
- Veiller à ce que les projets de développement territorial intègrent les enjeux transfrontaliers et transrégionaux ;
- Confirmer le SDER dans son rôle de charnière avec les documents planologiques européens et ceux des territoires voisins ;
- Faire du SDER et du projet de développement territorial supracommunal des outils de planification stratégiques, susceptibles de donner du sens et du contenu aux outils de planification normative, notamment le Plan de secteur ;
- Le SDER devra, bien évidemment, trouver sa place « faitière » dans le CWATUPE, ce qui est loin d'être le cas présentement;

Réf.: CRAT/12/AV.276



• Le contexte institutionnel est en pleine mouvance ; il appartiendra au SDER de tenir compte des évolutions récentes et en cours et d'anticiper, dans la mesure du possible, les futurs transferts de compétences du niveau fédéral vers les Régions (fiscalité...).

7. PRECONISATIONS GENERALES CONCERNANT LA CONFIGURATION DU CONTENU DU SDER

La CRAT insiste tout particulièrement pour que le contenu du SDER soit clair, condensé, précis, axé sur l'essentiel, une attention particulière devra être portée à la sémantique. Or, il est impératif que le contenu du SDER puisse être compris par tout un chacun et que les différents acteurs décisionnels et opérationnels (administrations, autorités publiques, professions concernées, commissions d'avis locales et diverses...) puissent se l'approprier.

La communication jouera un rôle important si l'on veut que le SDER soit utilisé comme outil de sensibilisation des citoyens à l'aménagement du territoire. L'approbation du SDER par le Gouvernement devrait donc être accompagnée d'une véritable stratégie de communication.

Le SDER « nouveau » tout comme l'actuel doit rester un document souple et évolutif, ce qui ne veut pas dire que son application doive ressortir du libre arbitre du citoyen.

L'application de ses préconisations qui impacteront le plus l'aménagement du territoire et le développement durable devraient être encouragées par des mesures d'accompagnement positives, telles que, par exemple, une gradation d'aides financières publiques.

Le Projet de développement territorial voit son importance accrue s'il est considéré comme étant la charnière, le « passeur » entre les objectifs, les préconisations du SDER et l'échelle locale opérationnelle.

Chaque Projet de développement territorial ayant sa spécificité selon l'aire supracommunale concernée, le contenu du SDER sera donc décliné d'une façon différenciée et percolera jusqu'aux schémas et plans communaux.

La portée juridique et administrative du contenu du SDER devra être précisée.

Pierre GOVAERTS, Président